

Compte rendu de séance

Séance du 12 Septembre 2018

L' an 2018 et le 12 septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe, Maire

Présents : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, Mmes : JACQUIN Angélique, BOUCHENOIRE Virginie MM. CANTIN Jeannick, BERSON Christophe et André ROUSSIASSE.

Excusé(s) : LECLERC Sylvain

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 7
- Présents : 6

Date de la convocation : 06/09/2018

Date d'affichage : 06/09/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
le : 20/09/2018

et publication ou notification
du : 20/09/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. Jeannick CANTIN

SOMMAIRE

L'ordre du jour est le suivant :

- Délibération « Maintien de 3 places adjoints »
- Délibération « Deuxième adjoint »
- Délibération «délégations de Monsieur Guy JAMERON»
 - . Finances et suivi de la gestion comptable
 - . Voirie
 - . Urbanisme
 - . Etat-civil
 - . Bâtiments
- Délibération « devis chemin Remouflard »
- Délibération « Compte épargne temps personnel communal»
- Délibération « chèques de caution location juillet 2018 salle des fêtes »
- Délibération « motion de soutien contre la fermeture centre des finances publiques de LONGUE JUMELLES en 2020 »
- Présentation projet intégration Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine
- Validation devis plaque Beltrame
- Argent de poche citoyen
- Statues crèche
- Questions diverses.

En début de séance, le maire et l'ensemble du conseil municipal ont eu une pensée vers Guy Jameron,
ainsi que vers sa famille et ses proches.

Membre du conseil municipal depuis 1983, il en était adjoint au maire, chargé des finances.

1 – Maintien places adjoints – Réf : 2018/29

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Guy JAMERON, deuxième adjoint, le maintien en place de trois postes d'adjoints. Un tour de table ouvre la discussion sur cette proposition.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de rester à deux postes d'adjoints : Le conseil municipal se compose donc à partir du 13 septembre, d'un maire, de deux adjoints et de quatre conseillers. Il est décidé de maintenir cette organisation équilibrée jusqu'aux prochaines élections de 2020. A cette date, la question sera étudiée par les onze conseillers municipaux élus.
- Jeannick Cantin intègre la commission CCAS en remplacement de Guy JAMERON

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

2 – Chèques de caution location salle des fêtes juillet 2018 - Réf 2018/30

Monsieur le Maire informe que lors de la location de la salle des fêtes au mois de juillet 2018, il a été constaté une dégradation au niveau de la sonde acoustique du limiteur de bruit (photo à l'appui) et que le ménage n'avait pas été fait. Après délibération, le conseil municipal décide de retenir la caution de 200 euros et 100 euros prévus au règlement de la salle communale.

3 – Compte épargne-temps personnel communal – Réf 2018/31

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 2002 les agents de l'état peuvent ouvrir un compte épargne-temps leur permettant de déposer des jours de congés ou de RTT, que conformément à l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et au décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié, les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire. Le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les non titulaires de droit privé ne peuvent bénéficier du CET.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'adopter les modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

4 – Soutien contre la fermeture du centre des finances publiques de LONGUE JUMELLES-Réf 2018/32

Monsieur le maire informe le conseil municipal du courrier de Monsieur Mortier, maire de Longué-Jumelles et d'une délibération prise par son conseil municipal, refusant le projet de fermeture du Centre des Finances Publiques de LONGUE JUMELLES en 2020,

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter la même délibération.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

5 – Validation devis plaque Beltrame

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que La Lande Chasles a été retenue comme commune accueillante des cérémonies de la St Geneviève 2018 par le groupement de gendarmeries de Saumur, en novembre 2018. Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été validé la plantation d'un arbre à cette occasion sur l'aire de pique-nique en l'honneur du colonel Beltrame. Monsieur le maire présente le projet de plaque commémorative qui sera apposée sur l'arrière du panneau du circuit de randonnée, face à l'arbre planté. Le texte a été validé par la gendarmerie nationale. Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise ANJOU PRINT pour un montant de 97,70 euros TTC.

6 –Devis chemin Remouflard

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la locataire du logement de Blou, propriété de La Lande Chasles, signale une dégradation du chemin d'accès suite aux orages en 2018. Un premier devis de l'entreprise New MKTP a été reçu en mairie. Le conseil municipal décide tout d'abord de demander un point de situation pour le prochain conseil du compte CCAS qui reçoit les loyers, et demande au maire un deuxième devis avant de prendre toutes décisions.

7 –Projet intégration Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

Suite aux diverses informations reçues en mairie, Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'option future de pouvoir intégrer le parc naturel régional Anjou Touraine Val de Loire. Le moment venu, des informations complémentaires seront reçues en mairie sur les modalités d'intégration.

8 – Argent de poche citoyen

Monsieur le Maire propose de renouveler l'opération "argent de poche citoyen" pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans leur permettant de participer à des travaux généraux sur la commune, la date est fixée au 27 octobre 2018.

Trois jeunes de la commune sont concernés , Un courrier sera envoyé aux parents avec une convention à remplir si accord.

La délibération sera prise au prochain conseil municipal d'octobre.

9 – Statues crèche

Monsieur le maire présente un carton et quelques statues d'une ancienne crèche retrouvées dans un placard. Note est indiquée que d'autres statues existaient, de taille d'environ 40 cms mais aucunes archives ne les mentionnent. Des recherches complémentaires vont être effectuées.

12– Journée du patrimoine

L'église sera ouverte le dimanche 16 septembre 2018 de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h,

Accès libre, visite commentée par Monsieur le Maire.

13– Opération « Nettoyage »

Monsieur le Maire rappelle aux habitants de l'opération "nettoyage" du 29 septembre 2018 de 10h à 12h, organisée au niveau National par une grande marque. Sacs poubelles, gants et chasubles seront distribués aux participants gratuitement. Il est envisagé de nettoyer également à cette occasion les panneaux de lieux-dits. Monsieur le maire remercie d'avance l'ensemble des participants.

14–Questions diverses

Angélique Poirrier, présidente de l'association des parents d'élèves invite le maire ou son représentant à l'assemblée générale de l'école Félix Landreau à Jumelles, le 27 septembre 2018 à 20H

Il est rappelé que l'utilisation des poubelles à la salle communale est réservée uniquement aux locataires de la salle. Les bacs à verre sont par contre en accès libre 24h/24h. Les habitants ne bénéficiant pas de poubelles doivent prendre contact avec le SMICTOM de la vallée de l'Authion de Beaufort en Anjou au 02.41.79.77.00

Prochaine réunion de Conseil Municipal est le 10 octobre 2018 à 20h.

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 13 septembre 2018
Le Maire
Jean-Christophe ROUXEL